

LA PRÉSIDENTE

PARIS, LE 23 SEP. 2022

Mesdames et Messieurs les Députés, membres du groupe de travail sur le développement durable,

Lors de la Conférence des Présidents du mardi 2 août dernier, j'ai annoncé la création d'un groupe de travail sur le développement durable, qui sera chargé de formuler des recommandations pour mettre en place des pratiques environnementales exemplaires au sein de l'Assemblée nationale.

Je me réjouis de votre volonté de participer aux travaux de ce groupe de travail transpartisan, que j'ai souhaité constituer dès le début de la XVI<sup>e</sup> législature, compte tenu de la prégnance des questions environnementales et de notre devoir collectif d'exemplarité : il s'agit là d'un enjeu majeur qui nous préoccupe toutes et tous, quel que soit notre groupe politique.

Ce groupe de travail, dont j'assurerai la présidence, débutera ses travaux au début du mois d'octobre 2022. À cette fin, vous recevrez prochainement une convocation à sa réunion constitutive. Le Président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Jean-Marc ZULESI, en assurera la vice-présidence. À ce titre, il pourra, par délégation, convoquer ses réunions et les présider.

Les conclusions du groupe de travail seront présentées par deux co-rapporteurs, dont un député membre d'un groupe d'opposition. Dans l'objectif d'y associer pleinement les questeurs, j'ai proposé à la Première Questeuse, Marie GUÉVENOUX, d'en être la co-rapporteuse pour la majorité.

En effet, le groupe de travail sera chargé d'enclencher le tournant environnemental de l'Assemblée en élaborant une stratégie ambitieuse et concrète de transition écologique et énergétique, qui devra s'articuler avec le travail du Collège des Questeurs. La Première Questeuse pourra ainsi rendre compte de l'avancement des travaux au Collège des Questeurs, de même qu'elle pourra nourrir le groupe de travail des études réalisés par les questeurs du fait de leurs compétences réservées.

Parce qu'un tel plan ne peut être élaboré sans un diagnostic partagé, le groupe de travail dressera un état des lieux de la situation actuelle et des mesures déjà mises en œuvre afin d'assurer la transition écologique et énergétique de l'Assemblée. À cette fin, il pourra notamment s'appuyer sur l'audit énergétique et le bilan carbone de l'institution que le Collège des Questeurs a décidé de réaliser, lorsque leurs conclusions seront rendues.

Pour l'exercice de sa mission, le groupe de travail pourra entendre toute personne dont il estime l'audition utile. Il pourra également s'appuyer sur les bonnes pratiques mises en place par d'autres institutions publiques comparables à l'Assemblée nationale ainsi que par d'autres parlements étrangers.

Ses travaux seront organisés en trois volets :

– des recommandations de mesures de sobriété énergétique, pouvant être mises en œuvre dès le début de la saison hivernale, afin que l'Assemblée nationale prenne toute sa part à l'effort collectif indispensable pour éviter des coupures énergétiques cet hiver ;

.../...

– une proposition de plan de transition énergétique à moyen et long terme, remis d’ici la fin du mois de février 2023 et s’appuyant sur les conclusions de l’audit énergétique précité, qui proposera une stratégie énergétique ambitieuse pour l’Assemblée nationale. Celle-ci abordera tant la question des économies d’énergie, grâce à la sobriété et à l’efficacité énergétiques, que celle du recours aux énergies renouvelables. Cette stratégie devra s’inscrire dans l’objectif que s’est fixé le Collège des Questeurs de réduire les consommations énergétiques de l’institution de 60 % d’ici 2042, soit huit ans avant l’échéance de 2050 prévue par le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d’actions de réduction de la consommation d’énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

– une proposition de plan de transition écologique, qui se déclinera en feuilles de route thématiques, en particulier dans les domaines suivants :

- Réduction de l’empreinte carbone des activités de l’Assemblée ;
- Gestion durable des ressources, notamment de l’eau ;
- Réduction des déchets et recyclage ;
- Verdissement du transport des députés, des personnels et des collaborateurs ;
- Promotion d’une alimentation saine et durable ;
- Préservation et restauration de la biodiversité ;
- Adaptation aux changements climatiques, notamment lors des épisodes de canicule ;
- Gouvernance et pilotage de la transition écologique de l’institution.

Cette proposition de plan de transition écologique s’appuiera, lorsque cela est pertinent, sur le bilan carbone de l’institution décidé par le Collège des Questeurs. Compte tenu de son calendrier de réalisation, elle devra m’être remise au mois de juin 2023.

Il appartiendra ensuite aux autorités compétentes, en particulier au Collège des Questeurs et au Bureau, de décider de la mise en œuvre de ces trois volets – sobriété énergétique à court terme, transition énergétique à moyen et long terme et transition écologique –, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Enfin, il serait utile que le groupe de travail formule des recommandations afin de renforcer la formation des députés, des personnels et des collaborateurs aux enjeux de la transition écologique, au-delà d’une première session que j’organiserai dans le courant du mois d’octobre.

Je vous remercie par avance de votre contribution à ce groupe de travail qui permettra de renforcer l’exemplarité de notre institution, à l’heure où les efforts nécessaires à la transition écologique doivent être menés par chacune et chacun.

Je vous prie d’agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, membres du groupe de travail sur le développement durable, l’expression mes sincères salutations.

*Je compte sur vous !  
Amitie*

Yaël BRAUN-PIVET

